

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le **14 mars 2017** à 20h00 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard et assiste également à la séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Dominique Lapointe. Sont présents, madame et messieurs les conseillers :

René Guimond	# 1
Dany Boucher	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Stéphane Boutin	# 4
Sylvain Paris	# 5
Marie-Blanche L'Hérault	# 6

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 030-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point « varia » ouvert.

Adoptée.

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance du 7 février 2017
- 4. Avis public de dépôt du rôle de perception 2017
- 5. Mandat de coordination 2017
 - 5.1. Volet jeunesse
 - 5.2. Camp de jour 2017
- 6. Demande de location de salle Bazar
- 7. Réseau québécois de Villes et villages en santé
 - 7.1. Adhésion 2017
 - 7.2. Fêtes des voisins 2017
- Travaux 2017 dans l'emprise d'une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- 9. Ristourne 2016 MMQ
- 10. Appui à la municipalité de St-Louis-de-Gonzague Amendement au Code municipal afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique
- 11. Avis de motion du règlement 343-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
- 12. Avril, mois de la jonquille
- 13. Balayage de rue 2017
- Centre de service de la caisse Desjardins de Parisville Intérêt pour l'immeuble
- 15. Finances
 - 15.1. Revenus

- 15.2. Dépenses
- 15.3. Salaires
- 16. Rapport des élus
- 17. Correspondance
- 18. Varia
 - 18.1 Mandat de renégociation Entente avec la Fabrique de Parisville
- 19. Période de questions
- 20. Levée ou ajournement de l'assemblée

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2017

Rés 031-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue que le procès-verbal du 7 février 2017 soit adopté tel que présenté, incluant le tableau des dépenses mis à jour.

Adoptée.

04. AVIS PUBLIC DE DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION 2017

Dominique Lapointe, secrétaire-trésorière informe que conformément à l'art. 1007 du Code municipal, qu'un avis public a été émis le 9 février 2017, dans lequel a été annoncé que le rôle général de perception sera déposé à son bureau et que l'envoi des comptes de taxes se fera dans le délai imparti.

Les comptes de taxes ont été envoyés le 14 février 2017.

05. MANDAT DE COORDINATION 2017

05.1 VOLET JEUNESSE

Rés 032-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, avec sa fête automnale ainsi que diverses activités, a amassé un fonds destiné au "volet jeunesse" de Parisville, afin de répondre aux besoins de la politique municipale familiale et municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs activités, évènements, cours et autres pourraient être organisés dans le cadre de la PMFMADA à l'aide de ce fond pour faire bouger les jeunes de Parisville et des environs;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Clef de la Galerie serait en mesure de coordonner ces activités et évènements de façon ponctuelle à la demande de la municipalité;

CONSIDÉRANT que plusieurs de ces activités pourraient également être autofinancées en tout ou en partie selon la programmation choisie:

CONSIDÉRANT QU'une collaboration a eu lieu avec *La Clef de la Galerie*, en 2016, que la participation des gens était au rendez-vous et que l'activité a pu combler un besoin exprimé dans la PMFMADA;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, de donner un mandat de coordination d'activités pour le volet

jeunesse de Parisville dans le cadre de la PMFMADA à *La Clef de la Galerie* pour 2017 selon les conditions suivantes :

- Toutes les activités prévues devront d'abord être approuvées par la directrice générale ainsi que le déroulement et les frais engendrés par celles-ci;
- Les frais de déplacement de la coordonnatrice seront payés au coût de 0.40\$ du kilomètre;
- Le tarif horaire est de 15\$ de l'heure plus les charges sociales pour la planification, la coordination et l'animation des activités réalisées;
- Les frais de publicité et d'impression seront assumés par la municipalité;
- Les locations de salles seront sans frais et devront être faites selon la disponibilité de celles-ci avec réservation à l'avance;
- Toutes les sommes perçues durant les activités seront versées dans le fond destiné au volet jeunesse de la municipalité et serviront à l'organisation d'une activité future;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU :

- D'autoriser la directrice générale à payer les honoraires de La Clef de la Galerie pour chacune des activités via le fonds amassé pour le volet jeunesse;
- Que la directrice générale présente suite à chaque activité, un résumé de celle-ci, accompagnée de la reddition de compte de l'évènement.

Adoptée.

5.2 <u>CAMP DE JOUR 2017</u>

Rés 033-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville désire maintenir en place un camp de jour pour les citoyens, mais que la coordination de celui-ci doit être assumée à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE *La clef de la Galerie* a accepté de coordonner la saison 2017 du Camp de jour de Parisville;

CONSIDÉRANT QUE les frais de coordination sont estimés à environ 1 700\$ (environ 92 heures, à 15\$/h + les charges sociales), selon la répartition des tâches prévues;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, de donner le mandat de coordination du Camp de jour de Parisville à La Clef de la Galerie pour 2017 selon les conditions suivantes :

- Le tarif horaire est de 15\$ de l'heure plus les charges sociales pour la planification et la coordination du Camp de jour;
- Les frais de publicité et d'impression seront assumés par la municipalité;
- Les locations de salles seront sans frais et devront être faites selon la disponibilité de celles-ci avec réservation à l'avance;
- Toutes les sommes perçues provenant des inscriptions seront versées à la municipalité et serviront à la gestion du Camp de jour, également les dépenses pour les sorties et autres seront assumées par la municipalité.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU:

 D'autoriser la directrice générale à payer les honoraires de La Clef de la Galerie pour la coordination du Camp de jour.

Adoptée.

06. <u>DEMANDE DE LOCATION DE SALLE – BAZAR</u>

Rés 034-17

CONSIDÉRANT QU'un Bazar est organisé à Parisville le 13 mai à la salle municipale;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés durant le bazar serviront au volet jeunesse de Parisville dans la réalisation de divers projets, évènements et activités prévus à la PMFMADA;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par la conseillère madame Marie-Blanche L'Hérault ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'octroyer une location de salle gratuite pour le Bazar.

Adoptée.

07. RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE VILLES ET VILLAGES EN SANTÉ

07.1 ADHÉSION 2017

Rés 035-17

CONSIDÉRANT QUE le Réseau québécois villes et villages en santé est un organisme qui promeut et soutient le développement durable d'un milieu de vie sain;

CONSIDÉRANT QUE cette philosophie rejoint celle de la municipalité de Parisville;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'adhérer au réseau Villes et Villages en santé pour un montant de 50 \$.

Adoptée.

07.2 FÊTE DES VOISINS 2017

Rés 036-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville participe depuis 2013 au mouvement de la Fête des voisins, initié par le réseau québécois villes et villages en santé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville désire promouvoir cet évènement auprès de la population et que cela devienne récurrent;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la municipalité s'inscrive à la Fête des voisins 2017 et qu'elle en fasse la promotion auprès de la population pour faire en sorte que plusieurs activités aient lieu le 10 juin prochain dans le cadre de cette fête.

Adoptée.

08. <u>TRAVAUX 2017 DANS L'EMPRISE D'UNE ROUTE DU MINISTÈRE</u> DES TRANSPORTS

Rés 037-17

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2017, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec (MTMDET) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires:

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents :

Que la Municipalité de Parisville se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2017:

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme la directrice générale, madame Dominique Lapointe à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le MTMDET pour lesdits travaux.

Adoptée.

09. RISTOURNE 2017 - MMQ

Rés 038-17

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville fait partie de la Mutuelle de prévention des Municipalités du Québec (MMQ);

CONSIDÉRANT QUE pour cette année, la MMQ versera en ristourne 5 millions \$, la part de la municipalité étant de 2 669\$;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que le montant de la ristourne provenant de la MMQ soit attribué au budget 2017.

Adoptée.

10. APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Rés 039-17

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

ATTENDU que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Dany Boucher ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ des conseillers présents d'appuyer la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans ses démarches afin de demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

Adoptée.

11. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT 343-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

Rés 040-17

Je, René Guimond, conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, le règlement 343-2017 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

Donnée à Parisville, ce 14 mars 2017.

12. AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

Rés 041-17

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie :

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie saine et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille et que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée.

13. BALAYAGE DE RUE 2017

Rés 042-17

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire procéder prochainement au balayage des rues, de stationnements ainsi que de la piste piétonnière et cyclable;

CONSIDÉRANT la soumission reçue des Entreprises Édouard Paquette au tarif horaire de :

115 \$/h pour le balayage de rue

23 \$/h pour le transport de sable avec camion sans homme

43 \$/h pour le transport de sable avec camion avec homme

68 \$/h pour le balayage des trottoirs avec tracteur

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire également effectuer le balayage des routes 265 et 226 en même temps que le balayage habituel, compte tenu que le MTQ effectue le balayage de ces routes

seulement en juin de chaque année, la municipalité souhaite donc améliorer l'apparence du centre du village dès l'arrivée du printemps;

CONSIDÉRANT QUE nous estimons le temps de travail à environ 9 heures pour les rues et stationnements, 1.5 heures pour la piste piétonnière et cyclable, 3 heures pour les trottoirs et la piste multifonctionnelle et 6 heures pour les routes 265 et 226, ce qui correspond à un prix budgétaire de 2 676\$ plus les taxes applicables;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'octroyer le contrat de balayage de rues, incluant la route 265 et 226, de stationnements et trottoirs ainsi que de la piste piétonnière et cyclable à Entreprises Édouard Paquette pour une somme ne devant pas excéder 2 676 \$ plus les taxes.

Adoptée.

14. <u>CENTRE DE SERVICE DE LA CAISSE DESJARDINS DE PARISVILLE – INTÉRÊT POUR L'IMMEUBLE</u>

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière-du-Chêne a fermé les portes du Centre de service de Parisville le 3 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Parisville souhaite que l'immeuble situé au 905, rue Principale Est, maintenant inoccupé, puisse demeurer un immeuble à vocation collective, de par son emplacement, la visibilité qu'il procure et le sentiment d'appartenance que les citoyens y confèrent;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Sylvain Paris ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la municipalité de Parisville manifeste son intérêt au conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Gentilly-Lévrard-Rivière-du-Chêne pour l'acquisition de l'immeuble situé au 905, rue Principale Est et ce, dépendamment des conditions de vente offertes par la caisse. M. le maire ainsi que la directrice générale sont mandatés afin de conclure une entente pour l'acquisition de l'immeuble, cette entente sera soumise à l'approbation finale du conseil de la municipalité.

Adoptée.

13. FINANCES

13.1. <u>REVENUS</u>

Revenus	de FÉVRIER 2017		
2017/02/02	BEAUDET MÉLANIE	PERMIS DE RÉNOVATION	15,00
2017/02/02	SALON FUNÉRAIRE SOUCY ET FILS	LOCATION SALLE MUNICIPALE	305,00
2017/02/07	COUVRE-PLANCHERS J.C. ENR.	CARTE D'AFFAIRES PARISVILLOIS 2017	70,00
2017/02/07	LES EXCAVATIONS ROLAND LAQUERRE INC.	CARTE D'AFFAIRES PARISVILLOIS 2017	70,00
2017/02/07	CONSTRUCTION PÉRUSSE INC.	CARTE D'AFFAIRES PARISVILLOIS 2017	70,00
2017/02/16	GRIMARD JEAN-FRANÇOIS	MATÉRIEL BRIS D'AQUEDUC 15-10-2016	1 057,47
2017/02/16	MAPAQ	CRÉDIT TAXES	40,06
2017/02/16	FADOQ PARISVILLE	LOCATION SALLE MUNICIPALE	43,00
2017/02/16	LA COOP DE PARISVILLE	LOCATION SALLE MUNICIPALE	137,00
2017/02/16	LA COOP DE PARISVILLE	PARUTIONS PARISVILLOIS 2017	190,00
2017/02/16	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	CARTE D'AFFAIRES PARISVILLOIS 2017	70,00
2017/02/20	P.E. PÉRUSSE ET FILS INC.	CARTE D'AFFAIRES PARISVILLOIS 2017	70,00
2017/02/20	MINISTÈRE DU TRANSPORT	PARRM	9000,00

Rés 043-17

2017/02/20	OMH DE PARISVILLE	COMPENSATION ANN. ORGANISMES	940,00
2017/02/21	TOUSIGNANT GAETANE	LOCATION SALLE DU CENTRE	30,00
2017/02/21	REVENU QUÉBEC	REMBOURSEMENT TPS	9 573,77
2017/02/27	L'ARMOIRE AUX LÉGUMES	PAGE ENTIÈRE PARISVILLOIS	45,00
2017/02/27	GARAGE R. PARIS INC.	CARTE D'AFFAIRES PARISVILLOIS 2017	70,00
2017/02/27	DANCOIFF ELLE ET LUI	CARTE D'AFFAIRES PARISVILLOIS 2017	70,00
2017/02/27	LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QC	RISTOURNE 2016	2 669,00
2017/02/28	CERCLE DE FERMIÈRES DE PARISVILLE	COMPENSATION ANN. ORGANISMES	600,00
2017/02/28	MÉCANIQUE ÉVOLUTION	CARTE D'AFFAIRES PARISVILLOIS 2017	70,00
		Total:	25 205.30\$

13.2. <u>DÉPENSES</u>

Dépenses	de FÉVRIER 2017		
Берепзез	de l'eville 2017		
2017/02/01	CROIX BLEUE MÉDAVIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 282,42
2017/02/01	SOGETEL INC.	INTERNET FÉVRIER	40,19
2017/02/06	HYDRO-QUÉBEC	1223 ROUTE 265	1 019,41
2017/02/08	LBC CAPITAL	LOCATION PHOTOCOPIEUR	95,94
2017/02/10	GROUPE AST (1993) INC.	MUTUELLE PRÉVENTION	76,17
2017/02/13	QUÉBEC MUNICIPAL	ADHÉSION ANNUELLE	189,71
2017/02/13	SNC LAVALINC INC.	PLAN D'INTERVENTION À 15%	1 879,84
2017/02/14	GROUPE CASTONGUAY	RÉP.LUMIÈRE RUE/LUM. SALLE MUN.	232,85
2017/02/14	SPAM INFORMATIQUE	ADAPTEUR-CLAVIER-SOURIS	55,61
2017/02/15	CONSTRUCTION PÉRUSSE INC.	DÉNEIGEMENT FÉVRIER 3/5	3 260,00
2017/02/15	LES ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC.	DÉNEIGNEMENT FÉVRIER 3/5	7 013,48
2017/0215	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1234,15
2017/02/15	PETITE CAISSE BIBLIOTHÈQUE	PETITE CAISSE BIBLIOTHÈQUE	50,00
2017/02/20	HYDRO-QUÉBEC	1260 ST-JACQUES	1 471,05
2017/02/20	HYDRO-QUÉBEC	14 DE LA ROCHELLE	842,51
2017/02/20	HYDRO-QUÉBEC	1260A ST-JACQUES	594,44
2017/02/20	HYDRO-QUÉBEC	925 PRINCIPALE OUEST	65,82
2017/02/21	HYDRO-QUÉBEC	1170 DU TERRAIN DE JEU	1 845,05
2017/02/21	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	286,79
2017/02/22	HYDRO-QUÉBEC	210 RANG ST-JOSEPH	1 287,28
2017/02/28	AGENCE DU REVENU DU CANADA	DAS FÉVRIER	911,21
2017/02/28	REVENU QC DAS	DAS JANVIER	2 715,69
2017/02/28	INVESTISSEMENT REER	REER JANVIER	852,46
2017/02/28	BELL CANADA	TÉLÉPHONE BUREAU	186,27
2017/02/28	BELL CANADA	TÉLÉPHONE SALLES	262,54
2017/02/28	CAN-EXPLORE INC.	INSPECTION CONDUITES ÉGOUTS	1 861,16
2017/02/28	CAN-EXPLORE INC.	RAPPORT INSP.CONDUTIES ÉGOUTS	517,65
2017/02/28	CENTRE BUREAUTIQUE MAURICIE INC.	PHOTOCOPIES FÉVRIER	100,93
2017/02/28	CONSTRUCTION PÉRUSSE INC.	DÉMOL.TOITURE BALCON BUREAU	300,08
2017/02/28	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	PLASTIQUE SUPP. FEV SITE #5	136,59
2017/02/28	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	DÉCHETS ET RECYCLAGE FÉVRIER	3 167,15
2017/02/28	GROUPE ENVIRONNEX	ANALYSES EAU POTABLE FÉVRIER	163,74
2017/02/28	LES PUBLICATIONS MUNICIPALES	PARISVILLOIS MARS-AVRIL-MAI	790,49
2017/02/28	LA COOP DE PARISVILLE	PIÈCES ENTRETIEN – RÉPARATION VOIRIE/AQUEDUC	1 678,12
2017/02/28	VISA AFFAIRES	DROITS MUTATION, CELLULAIRES, PLASTIFIEUSE, CINTRES SALLE MUN., TIMBRES, CAFÉ.	442,41

Total: 36 909,20\$

Rés 044-17

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

13.3. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois précédent a été déposé au conseil pour un montant total de 10 145,48\$.

14. RAPPORT DES ÉLUS

Jean-François Bienvenue

- Caucus 28 février
- Rencontre « Focus Group » pour le développement de Parisville

Dany Boucher

Caucus 28 février

René Guimond

• Caucus 28 février

Marie-Blanche L'Hérault

• Caucus 28 février

Sylvain Paris

Caucus 28 février

Stéphane Boutin

- Caucus 28 février
- 3 avril prochain, assemblée annuelle des Loisirs de Parisville, à 19h au Chalet des sports

Maurice Grimard

- Caucus 28 février
- Rencontre « Focus Group » pour le développement de Parisville

15. CORRESPONDANCE

- Service Canada Programme Nouveaux Horizons
- MDDELCCC Avis de non-conformité SP3
- Associations forestières du sud du Québec -Mois de l'arbre2017
- Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour Gala reconnaissance
- OMH de Parisville recommandation sur le projet de regroupement
- UPA Recommandation demande d'exclusion de la zone agricole
- Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
- Revue Quorum
- Revue Le Marché municipal

16. VARIA

16.1 MANDAT DE RENÉGOCIATION – ENTENTE AVEC LA FABRIQUE DE PARISVILLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire renégocier les conditions de l'entente survenue entre la Fabrique de Parisville ainsi que la municipalité en 1998, afin de mettre à jour certaines dispositions prévues il y a de cela près de 20 ans;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de mandater le maire, monsieur Maurice Grimard afin de renégocier l'entente avec la Fabrique de Parisville concernant les conditions énumérées au contrat d'acquisition ainsi qu'à l'annexe jointe, soit les conventions d'utilisation.

Adoptée.

17. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Sylvain Paris pour Denis Paris – étanchéité des portes, salle municipale

18. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

Rés 046-17

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 20h40 et qu'une séance ordinaire soit tenue le mardi 4 avril 2017.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signe au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

Maurice Grimard, Maire
Dominique Lapointe Secrétaire-trésorière